

Viens contribuer à ma réussite !



Ouvrier certifié d'entretien

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

550 53e Avenue, Montréal, Québec H1A 2T7 | Sur place

4 Postes disponibles

Expire à l'externe le : 31 mai 2024

DESCRIPTION DU POSTE

Viens prendre soin de mon école!

Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île Québec



Faites carrière au CSSPI !

Joignez-vous à l'équipe du personnel de soutien qui est formé de 3500 employés dynamiques qui soutiennent quotidiennement la réussite des élèves de la Pointe-de-l'Île.

[Cliquez ici pour visionner les témoignages de nos employés de soutien](#)

PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) est actuellement à la recherche des ouvriers certifié d'entretien pour des postes réguliers à temps plein (100%).

RÉMUNÉRATION

Taux horaire de 25,63 \$ et une prime de rétention de 10% pourrait être applicable en lien avec la convention collective en vigueur.

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de transformation relevant de plusieurs métiers du bâtiment.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois exerce ordinairement son activité dans des endroits où il ne serait ni pratique ni nécessaire de faire appel, de façon continue, à du personnel de soutien manuel spécialisé;

Elle effectue des travaux tels que la réparation ou la réfection du bâtiments, d'installation sanitaire et d'installation mécanique simples;

Elle peut également s'occuper de l'entretien préventif de l'équipement;

Elle est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité et expérience

- Date de début : 15 avril 2024
- Type d'emploi : Poste régulier / Temps plein
- Quarts de travail : Jour
- Heures de travail : non disponible
- Salaire : \$25.63 CAD Taux horaire
- Syndiqué : Oui

Documents requis

CV

Documents facultatifs

- Lettre de motivation
- Permis de travail
- Permis de conduire
- Autre
- Carte de compétence

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles de charpentier-menuisier, de poseur de revêtement souples ou de poseur de systèmes intérieurs et être détenteur d'un certificat de compétence compagnon ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation reconnue par l'autorité compétente, et avoir huit (8) années d'expérience pertinente.

OU

Posséder une qualification officielle équivalente, appropriée à la classe d'emplois et délivrée par un organisme reconnu et avoir en plus de quatre (4) années d'expérience pertinente. Dans le cas où cette qualification requiert moins de quatre (4) périodes d'apprentissage, avoir en plus une (1) année d'expérience pertinente pour compenser chaque période manquante.

Exigences particulières

- Capacités physiques requises pour effectuer la tâche;
- Permis de conduire valide;
- Posséder un véhicule car la personne salariée aura à l'utiliser dans le cadre de ses fonctions.

+ La réussite de tests appropriés pourrait être requise pour satisfaire aux exigences particulières.

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le Centre de services scolaire applique la politique d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes des groupes visés, dont les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les minorités visibles.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSPI d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

AVANTAGES



Programme complet d'assurance (vie, salaire, médicament et voyage)



17 journées fériées qui inclue une période de congés de deux semaines pendant les Fêtes



7 jours de maladie et 3 jours de force majeure



Fonds de pension RREGOP



Programme d'aide aux employés et aux familles (PAEF)



Quatre semaines de vacances